



COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-seizième session

Rome, 11-13 septembre 2024

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Questions de procédure

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier
- 1.2 Nomination du président et des membres du Comité de rédaction
- 1.3 Déclaration du Directeur général

2. Marchés mondiaux des produits agricoles

- 2.1 Évolution des marchés internationaux des produits agricoles
- 2.2 Évolution des marchés internationaux des engrais
- 2.3 Perspectives agricoles à moyen terme (2024-2033) et questions nouvelles

3. Questions relatives aux politiques

- 3.1 La Situation des marchés des produits agricoles (2024)
- 3.2 Informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et faits nouveaux concernant les accords commerciaux régionaux relatifs à l'agriculture

4. Questions relatives aux programmes

- 4.1 Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation
- 4.2 L'importance de chaînes d'approvisionnement agricoles efficaces et inclusives pour promouvoir des systèmes agroalimentaires résilients et durables aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et l'appui fourni par la FAO aux membres

5. Questions relatives à la gouvernance

- 5.1 Rapport de la 25^e session du Groupe intergouvernemental sur le thé
- 5.2 Rapport de la réunion conjointe du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures (41^e session), du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées (43^e session) et du Sous-Groupe des pays producteurs de sisal (22^e session)
- 5.3 Programme de travail pluriannuel

6. Autres questions

- 6.1 Élection des nouveaux membres du Bureau
- 6.2 Organisation des travaux de la 77^e session
- 6.3 Questions diverses

7. Adoption du rapport

NOTES

La 76^e session du Comité des produits aura lieu les 11, 12 et 13 septembre 2024. Le Comité adoptera son rapport le vendredi 13 septembre 2024.

1. Questions de procédure

1.1 Adoption de l'ordre du jour et du calendrier (CCP 24/1; CCP 24/INF/1)

Le Comité adoptera l'ordre du jour de la session. Le calendrier provisoire est présenté dans le document CCP 24/INF/1.

1.2 Nomination du président et des membres du Comité de rédaction

Le Comité désignera le président et les membres du Comité de rédaction, chargés d'établir le projet de rapport de la session.

1.3 Déclaration du Directeur général (CCP 24/INF/5)

Le Directeur général prendra la parole devant le Comité. Sa déclaration sera publiée dans les meilleurs délais, sous la cote CCP 24/INF/5.

2. Marchés mondiaux des produits agricoles

2.1 Évolution des marchés internationaux des produits agricoles (CCP 24/2; CCP 24/INF/6; CCP 24/INF/7)

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Comité examinera les principaux faits nouveaux survenus sur les marchés mondiaux des produits agricoles et leurs effets, notamment dans le contexte des conflits en cours et des perturbations des échanges commerciaux qui ont lieu dans plusieurs régions du monde. Pour guider les débats, le document CCP 24/2 relatif à l'évolution des marchés internationaux des produits agricoles sera distribué aux participants. Les débats seront également étayés par les documents portant les cotes CCP 22/INF/6 et CCP 22/INF/7.

2.2 Évolution des marchés internationaux des engrais (CCP 24/3)

Le Comité examinera les faits nouveaux survenus sur les marchés internationaux des engrais, en particulier dans le contexte de l'évolution des marchés mondiaux de l'énergie. Il aura en outre l'occasion de formuler des observations et de fournir des orientations sur le nouvel axe de travail de la FAO portant sur les marchés mondiaux des engrais. Pour guider les débats, le document CCP 24/3 relatif à l'évolution des marchés internationaux des engrais sera distribué aux participants.

2.3 Perspectives agricoles à moyen terme (2024-2033) et questions nouvelles (CCP 24/4)

Le Comité examinera les perspectives des marchés des principaux produits agricoles sur les 10 prochaines années (2024-2033). Les projections concerneront la production, l'utilisation, le commerce et les prix. Les délégués examineront également les dynamiques des marchés et les principaux facteurs qui devraient déterminer leur évolution au cours de la prochaine décennie. Le document CCP 24/4 relatif aux perspectives agricoles à moyen terme (2024-2033) et aux questions nouvelles, qui a été établi sur la base de l'édition de 2024 des *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO*, servira de référence aux délibérations des membres.

3. Questions relatives aux politiques

3.1 La Situation des marchés des produits agricoles (2024) (CCP 24/5)

Au titre de ce point, le Comité se penchera sur les conclusions figurant dans l'édition 2024 de *La Situation des marchés des produits agricoles*, rapport phare ayant pour thème la marge d'action dont on dispose en matière de politiques commerciales pour améliorer la nutrition. Ce rapport étudie les liens complexes qui existent entre le commerce et la nutrition au moyen de modèles économétriques et d'études de cas de pays choisies pour mettre en évidence différents aspects de la relation commerce-nutrition. Les délégués auront l'occasion de débattre de la façon dont l'ouverture des marchés, les politiques commerciales, les mesures non tarifaires ainsi que les accords commerciaux multilatéraux et régionaux peuvent contribuer à améliorer la nutrition et favoriser des régimes alimentaires sains. Le document CCP 24/5 servira de référence aux débats menés par les membres.

3.2 Informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et faits nouveaux concernant les accords commerciaux régionaux relatifs à l'agriculture (CCP 24/6)

Le Comité sera informé des faits nouveaux sur les négociations relatives au commerce agricole menées sous l'égide de l'OMC, y compris les principales questions examinées, compte tenu de l'issue de la 13^e Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Abou Dhabi du 26 au 29 février 2024. Des informations actualisées sur les accords commerciaux régionaux et sur leurs principales dispositions de fond seront également présentées, l'accent étant mis sur les dispositions relatives à l'environnement. Le Comité sera en outre informé des activités menées par la FAO pour aider les membres en ce qui concerne les politiques et les accords liés au commerce, et en débattrà. Le document CCP 24/6 permettra d'orienter les débats relatifs à ce point de l'ordre du jour.

4. Questions relatives aux programmes

4.1 Programme de travail de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation (CCP 24/7)

Au titre de ce point, le Comité examinera les travaux de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits agricoles, plus précisément au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation. Le Comité sera informé des principaux résultats obtenus lors de l'exercice biennal précédent au titre des *quatre améliorations*, à savoir *l'amélioration de la production, de la nutrition, de l'environnement et des conditions de vie*, et donnera des indications sur les activités à mener en priorité dans le cadre de son mandat, compte tenu des faits nouveaux à l'échelle mondiale. Les débats sur ce point seront étayés par le document CCP 24/7. Les orientations fournies par le Comité seront prises en compte dans la préparation du Plan à moyen terme 2026-2029 de la FAO et du Programme de travail et budget 2026-2027.

4.2 L'importance de chaînes d'approvisionnement agricoles efficaces et inclusives pour promouvoir des systèmes agroalimentaires résilients et durables aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et l'appui fourni par la FAO aux membres (CCP 24/8)

Les chaînes de valeur mondiales sont devenues un élément essentiel des systèmes agroalimentaires. Dans l'édition de 2022 de la publication phare de la FAO intitulée *La Situation des marchés des produits agricoles*, il est indiqué qu'un tiers environ des exportations agroalimentaires mondiales sont commercialisées dans le cadre de chaînes de valeur mondiales faisant intervenir au moins trois pays. Dans le même temps, un nombre croissant d'États ont adopté une législation visant à réduire le risque d'incidences environnementales et sociales négatives sur les chaînes d'approvisionnement mondiales en obligeant les entreprises à instaurer des systèmes de diligence

raisonnable fondés sur l'analyse des risques. Si de telles politiques peuvent contribuer à renforcer les chaînes d'approvisionnement, elles peuvent aussi créer des difficultés supplémentaires pour les acteurs du secteur artisanal, en particulier dans les pays en développement, et réduire leur participation aux chaînes d'approvisionnement et aux marchés mondiaux. Face à ces problèmes, la FAO fournit un appui à ses membres passant par la conduite de différentes activités et la production d'outils pratiques et de publications. Le Comité débattera des difficultés rencontrées et des manières de s'assurer que les nouvelles réglementations et politiques bénéficient aux producteurs agricoles et favorisent la transition vers des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*. Le Comité examinera également le travail de la FAO et donnera des indications sur les activités à mener à l'avenir. Le document CCP 24/8 servira de référence aux débats menés par les membres.

5. Questions relatives à la gouvernance

5.1 Rapport de la 25^e session du Groupe intergouvernemental sur le thé (CCP 24/9)

Le rapport de la 25^e session du Groupe intergouvernemental sur le thé, qui s'est tenue à Guwahati (Inde) du 31 janvier au 2 février 2024, sera présenté au Comité.

5.2 Rapport de la réunion conjointe du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures (41^e session), du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées (43^e session) et du Sous-Groupe des pays producteurs de sisal (22^e session) (CCP 24/10)

Le rapport de la réunion conjointe du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures (41^e session), du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées (43^e session) et du Sous-Groupe des pays producteurs de sisal (22^e session), qui s'est tenue à Bahia (Brésil) du 27 au 29 mai 2024, sera présenté au Comité.

5.3 Programme de travail pluriannuel (CCP 24/11)

Le Comité des produits élabore depuis 2012 un programme de travail pluriannuel, le but étant d'améliorer l'efficacité et la gouvernance du Comité. Au titre de ce point, les membres seront saisis d'un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Programme de travail pluriannuel 2022-2024 et réfléchiront au Programme de travail pluriannuel pour 2024-2026. Le document CCP 24/11 servira d'introduction à ce point, et les documents CCP 24/INF/8, CCP 24/INF/9 et CCP 24/INF/10 serviront de référence.

6. Autres questions

6.1 Élection des nouveaux membres du Bureau

Conformément aux dispositions de son Règlement intérieur, le Comité élit un président et six représentants des membres, qui constituent collectivement le Bureau du Comité. Les représentants des membres élus assument les fonctions de vice-présidents. Le président et les membres du Bureau sont élus pour une durée de deux ans et restent en fonction jusqu'à l'élection d'un nouveau Bureau à la fin de la session suivante.

6.2 Organisation des travaux de la 77^e session

Au titre de ce point, le Comité arrêtera la date de sa session suivante et examinera toute question d'organisation pertinente.

6.3 Questions diverses

Les membres du Comité souhaiteront peut-être soulever des questions en rapport avec la session du Comité et proposer des thèmes de débat et des points à inscrire à l'ordre du jour de la session suivante (2026).

7. Adoption du rapport

Le Comité examinera le projet de rapport de la session, en vue de son adoption. Le rapport sera présenté au Conseil à sa 176^e session (décembre 2024) et à la Conférence à sa 44^e session (juin/juillet 2025), pour approbation.